

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 18 juillet 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud IGLESIAS Nathalie LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

OULIEU Marie-France par IGLESIAS Nathalie ROUX Thierry par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation compte rendu du 10 avril 2019
- Subvention à Art'Cade
- Subvention au Rugby Club Cruxéen
- Subvention au Comité d' Animations de Ste Croix
- Achat Matériel Epareuse
- Adhésion à Groupement d'Employeur Occitanie (GEOCC) (ex PASSPORT)
- Décision modificative : virement de crédits
- Convention avec les Charmes d'Aunac pour la cour de l'école
- Convention avec diététicienne

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2019: à modifier au budget primitif 2019 est voté à l'unanimité non à la majorité comme noté.

Après la correction : 14 votes POUR

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ART'CADE (D 2019 018)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association ART'CADE qui demande une subvention exceptionnelle de 500 €, pour les 30 ans de son association.

Pour cet anniversaire, un programme de concert était prévu sous un chapiteau à St Girons, au mois de juin les 14 15 et 16.

La commune de Ste Croix Volvestre a versé en 2018, une subvention de 800 € et 500 € pour le Ti'stival.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale décide ne pas attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ART'CADE pour ses 30 ans.

Vote : 14 POUR

ACOMPTE SUBVENTION 2019 AU RUGBY CLUB CRUXEEN (D 2019 019)

Monsieur le Maire expose que le club de Rugby Club Cruxéen commence la saison et demande un acompte sur la subvention 2019.

Il est proposé de verser un acompte d'un montant de 2.000 €uros;

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES et Mr Pierre MIQUEU sont membre au Rugby Club Cruxéen et ne prendront pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- attribue un acompte de la subvention 2019 soit 2000 € au Rugby Club Cruxéen
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 12 POUR

SUBVENTION 2019 COMITE ANIMATIONS DE STE CROIX (D 2019 020)

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle association vient d'être créée pour animer et pour organiser la fête locale de Ste Croix Volvestre: Comité d'animations de Ste Croix

Cette nouvelle association souhaite organiser la fête locale 2019 les 24 et 25 août et a besoin d'une subvention pour permettre cette organisation

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES, Mr Pierre MIQUEU, Mme Marie-France OULIEU et Mr Pierre FAUROUX sont membres de l'association "Comité d'animations de Ste Croix" et ne prendront pas part au vote.

Ouï cet exposé et après discussion,

Le Conseil Municipal:

- attribue une subvention 2019 soit 2.500 € au Comité d'animations de Ste Croix
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2019.

Vote : 10 POUR

ACHAT MATERIEL EPAREUSE (D 2019 021)

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Couserans Pyrénées n'a pas pris la compétence voirie et l'entretien des voies communales pour le débroussaillage revient à la commune.

La commune de Ste Croix Volvestre ne possède pas de matériel pour débroussailler les chemins et voies communaux.

Il est proposé de faire l'acquisition d'une épareuse qui s'attèle au tracteur communal.

Plusieurs devis ont été établis, la proposition la plus intéressante et adaptée pour le tracteur est celle de l'entreprise Ets DIJEAUX à Saint Girons pour une valeur HT 5.500 € soit TTC 6.600 €.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la proposition des ETS DIJEAUX à St Girons pour l'acquisition d'une épareuse (broyeur d'accotement), soit une somme de HT 5.500 € soit TTC 6.600 €

Vote : 14 POUR

ADHESION GEOCCC 2019 (D 2019 022)

Monsieur le président expose au Conseil Municipal, l'utilité d'adhérer et d'avoir recours aux services de GEOCC (Groupement d'Employeurs OCCitanie) (ex PAASPORT 09). Cette association a pour l'objet: l'aide au développement économique local par les métiers du sport et de l'animation, l'aide au bon fonctionnement et à la promotion de la vie associative, la lutte contre le travail dissimulé dans ces secteurs d'activité, par la structuration de l'emploi.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

- Autorise, Monsieur le Maire à adhérer à l'association GEOCCC, soit une cotisation annuelle de 30 €.
- Autorise, Monsieur le Maire, à signer avec cette dernière les contrats de mise à disposition et autres conventions de promotion de l'emploi, dans son champ d'activité. Cette mise à disposition rentrera en vigueur pour palier le manque de personnel territorial aux secteurs d'activités de GEOCC.

Vote : 14 POUR

Vote de crédits supplémentaires - ste croix DM n°2 (D 2019 023)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6419	Remboursements rémunérations personnel		4700.00
775	Produits des cessions d'immobilisations		-4700.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	34428.00	
2313	Constructions	30000.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		4700.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		59728.00
TOTAL :		64428.00	64428.00
TOTAL :		64428.00	64428.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 14 POUR

PROJET AMENAGEMENT COUR D'ECOLE (D 2019 024)

Monsieur le Maire explique que les arbres de al cour d'école ont été abattu car ils étaient creux et malades et menacés à terme de tomber.

Il a lieu d'aménager la cour de l'école pour amener de l'ombre, permettre une utilisation ludique et sécurisée de cette cour par les enfants.

En partenariat avec les enseignants, l'association ENVOL et la municipalité, Mr MANGIN de l'entreprise "Les Charmes d'Aunac" à Montjoie a été contacté, il propose de faire une étude avec croquis, présentation des aménagements et évaluation financière.
Le coût de cette étude est chiffrée à 360 € TTC.

Où cet exposé et après discussion,
L'assemblée communale :

- accepte et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'étude d'aménagement de la cour de l'école de Ste Croix Volvestre par l'entreprise "Les charmes d'Aunac"

- acceptet la proposition financière de l'entreprise "Les charmes d'Aunac" pour un montant HT de 300 € soit TTC 360 €.

Vote : 14 POUR

CONVENTION DIETETICIENNE (D 2019 025)

Monsieur le Maire explique que des réunions dites "Commision menu" sont mise en place avec les parents d'élèves, les enseignants, l'association Envol, l'EHPAD de Ste Croix Volvestre et la municipalité pour discuter sur la qualité des repas de la cantine, l'élaboration des menus de la cantine et l'opinion des enfants sur les repas servis.

Pour mettre en place ces réunions, la présence de Mme Catherine MAUCOLOT - ARTHUR diététicienne a l'EHPAD de Ste Croix Volvestre, l'établissement qui confectionne les repas de la cantine, est nécessaire pour élaborer les menus et en composer le plan alimentaire.

Il a lieu de passer une convention pour le paiement de la prestation de Mme Catherine MAUCOLOT - ARTHUR, diététicienne, lors de ces réunions. (jointe en annexe)

Où cet exposé, après discussion,

L'assemblée communale :

- accepte et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la convention pour la prestation de service diététique avec Mme Catherine MAUCOLOT - ARTHUR.

Vote : 14 POUR

Fait et affiché le 22 juillet 2019

Le Maire
Jean DOUSSAIN